SÉANCE ORDINAIRE

PROVINCE DE QUÉBEC M.R.C. DE RIVIÈRE-DU-LOUP MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-VERTE

13 FÉVRIER 2018

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de L'Isle-Verte tenue à la Caserne incendie le mardi 13 FÉVRIER 2018, à 20 heures, à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

MADAME VÉRONIQUE DIONNE MADAME GINETTE CÔTÉ MADAME SOPHIE SIROIS MONSIEUR STÉPHANE DUBÉ MONSIEUR BERNARD NIERI

tous membres du Conseil siégeant sous la présidence de :

MADAME GINETTE CARON, mairesse.

Le secrétaire-trésorier est également présent.

Après constatation du quorum, il est proposé par madame Sophie Sirois, appuyé par monsieur Bernard Nieri, et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que l'ordre du jour suggéré soit accepté, tout en maintenant l'item « Affaires nouvelles » ouvert.

Madame Ginette Côté propose l'adoption du procès-verbal de la séance régulière du 8 janvier 2018, appuyé par madame Véronique Dionne, et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents.

18.02.3.1. <u>Comptes du mois</u>

Le secrétaire-trésorier dépose les listes suivantes :

(journal 1552) :	349,52 \$
(journal 1553):	5 205,46 \$
(journal *1554):	70 112,90 \$
(journal *1554):	10 491,55 \$
	86 159,43 \$
(journal 1204) :	37 420,17 \$
(journal 1205):	901,24 \$
(journal 1207):	12 824,19 \$
(journal 1208):	(29,70) \$
(journal 1209):	5 707,59 \$
(journal 1210):	2 694,15 \$
(journal 1211):	8 243,82 \$
(journal 1212):	<u>1 240,51 \$</u>
	<u>69 001,97 \$</u>
	(journal 1553): (journal *1554): (journal *1554): (journal 1204): (journal 1205): (journal 1207): (journal 1208): (journal 1209): (journal 1210): (journal 1211):

Total des dépenses :

<u>155 161,40 \$</u>

Suite au dépôt de l'ensemble des comptes à payer et déboursés couvrant la période du 10 janvier 2018 au 14 février 2018, il est proposé par monsieur Bernard Nieri, appuyé par madame Sophie Sirois et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que l'ensemble de ces comptes soit approuvé.

18.02.3.2. État des taxes impayées

Considérant l'article 1022 du Code municipal du Québec mentionnant l'obligation que soit préparé un état des taxes dues envers la Municipalité;

Considérant, comme le prévoit la loi, que le conseil peut ordonner à ce qu'un extrait de cet état soit transmit à la MRC à des fins de vente d'immeuble pour taxes, extrait représentant un total de créances de 9 605,67 \$ (à ce jour);

Considérant que des envois préalables ont été transmis aux personnes endettées envers la Municipalité les informant des suites liées au non-respect de leurs obligations;

En conséquence, il est proposé par monsieur Bernard Nieri, appuyé par madame Ginette Côté, et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que soit confié à la MRC le traitement des dossiers suivants à des fins de vente pour non-paiement de taxes :

- Matricule 8917-20-7338, référant au propriétaire du lot 5349812;
- Matricule 9017-35-8850, référant au propriétaire des lots 5349798, 5350087, 5350131, 5350143 et 5350908;
- Matricule 9322-39-3810, référant au propriétaire du lot 5350662 (parcelle de terrain orpheline suite à la rénovation cadastrale);
- Matricule 9119-01-0719, référant au propriétaire du lot 5350605 (parcelle de terrain orpheline suite à la rénovation cadastrale);
- Matricule 9323-73-5546, référant au propriétaire du lot 5350664;
- Matricule 9017-28-8320, référant au propriétaire du lot 5350748.

18.02.3.3. <u>Projet d'agrandissement de la Villa Rose des Vents - intention de la Municipalité de participer au financement offert par le programme Réno-Québec</u>

Considérant que le projet d'agrandissement de la Villa Rose des Vents répond à un besoin sans cesse croissant pour notre population;

Considérant que la Municipalité a déjà signifié son appui à ce projet en acceptant d'y contribuer par une exemption de taxes foncières sur une période de 35 ans ainsi qu'une contribution au programme Accès-Logis pour une durée de 5 ans;

Considérant la possibilité d'obtenir une aide financière additionnelle dans le cadre du programme Réno-Québec, le tout étant toutefois conditionnel à une implication financière de la Municipalité de 146 000 \$, soit l'équivalent en contribution dudit programme;

Considérant qu'à ce stade-ci une résolution d'intention de la Municipalité de contribuer au programme Réno-Québec s'avère nécessaire à l'avancement de ce projet;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Dubé, appuyé par madame Véronique Dionne, et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que ce conseil signifie son intention à ce que la Municipalité de L'Isle-Verte prenne part au programme Réno-Québec, advenant l'aboutissement du projet d'agrandissement de la Villa Rose des Vents.

18.02.3.4. <u>Demande d'aide financière - programme d'aide à l'amélioration du</u> réseau routier municipal

Considérant les besoins de la Municipalité en travaux d'amélioration des infrastructures routières;

Considérant la possibilité de soutien financier dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM);

En conséquence, il est proposé par madame Sophie Sirois, appuyé par madame Ginette Côté, et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que la Municipalité de L'Isle-Verte soumette une demande d'aide financière de 15 000 \$ aux fins de réaliser les travaux suivants :

- Travaux de préparation et de pose de revêtement bitumineux de l'extrémité ouest de la rue Talbot.

18.02.3.5. <u>Avis de motion et présentation d'un projet de règlement de tarification suite à des travaux de nettoyage de cours d'eau</u>

Madame Sophie Sirois donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement décrétant une tarification applicable aux exploitants agricoles ayant bénéficié de travaux de nettoyage de cours d'eau en 2017 (Branche 21 de la rivière de la Barrure), les coûts s'élèvent à 3 078,59 \$.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

18.02.3.6. Circulation du trafic lourd sur la route 132

Suite à la rencontre du 8 février avec le MTQ:

Considérant l'approche proposée par le MTQ, comme première étape, afin d'en réduire le niveau de circulation aux véhicules lourds, soit une catégorisation « jaune », signifiant un usage restreint;

Considérant que l'application de cette nouvelle catégorisation s'effectue, via le service d'Atlas du MTQ, service fortement utilisé par l'ensemble de l'industrie du camionnage afin d'orienter le trafic lourd en prédominance sur les routes à caractère provincial;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Dubé, appuyé par monsieur Bernard Nieri, et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que la Municipalité de L'Isle-Verte demande au MTQ de mettre en œuvre cette nouvelle caractérisation de la route 132;

Que suite à cet essai, une réévaluation du niveau de trafic soit effectuée;

Que le Ministère des Transports s'engage à informer les entreprises de transport locale et régionale de l'entrée en vigueur de cette nouvelle application.

18.02.3.7. Processus d'appel d'offres pour la sélection d'une firme de consultants ayant à produire les plans et devis liés à l'exploitation d'un nouveau puits en eau potable

Considérant qu'un document d'appel d'offres a été produit afin de permettre à la Municipalité d'obtenir des propositions de services et de mandater des consultants ayant à concevoir les plans et devis liés à l'exploitation d'un nouveau puits en eau potable;

Considérant l'importance de cette étape, celle-ci devant permettre, par la suite, le choix de l'entrepreneur général qui devra réaliser lesdits travaux;

En conséquence, il est proposé par madame Véronique Dionne, appuyé par madame Ginette Côté, et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que la Municipalité de L'Isle-Verte autorise la direction générale à procéder à cet appel d'offres.

18.02.3.8. <u>Dépôt des rapports de dépenses électorales DGE-1038</u>

Afin de se conformer à la loi sur les élections et référendum dans les municipalités, le directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité procède, publiquement, au dépôt des formulaires DGE-1038 « Liste des donateurs et rapport de dépenses » ayant été complétés et remis par les candidats à l'élection municipale du 5 novembre 2017.

- Les formulaires déposés sont ceux des candidats suivants :
 - Madame Véronique Dionne
 - Madame Sophie Sirois
 - Madame Ginette Côté
 - Madame Ginette Caron
 - Monsieur Jean Pelletier
 - Monsieur Stéphane Dubé
 - Monsieur Bernard Nieri

Le candidat, monsieur Gaston Hervieux, n'a pas procédé au dépôt dudit document.

18.02.6.1. <u>Processus d'embauche d'animateurs pour la semaine de relâche</u>

Considérant l'importance que revêt la semaine de relâche en terme de participation à diverses activités;

Considérant l'encadrement nécessaire pour assurer le bon déroulement de l'ensemble des activités offertes;

En conséquence, il est proposé par monsieur Bernard Nieri, appuyé par monsieur Stéphane Dubé, et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que soit autorisée la coordonnatrice des loisirs et de la vie communautaire, madame Rosalie Demers, à s'adjoindre du personnel en animation, soit l'un à temps partiel et un second à temps plein, pour la période du 5 au 9 mars 2018;

Que ce personnel soit rémunéré sur la base du salaire minimum et sous la supervision de Madame Demers.

18.02.6.2. <u>Demande de soutien financier dans le cadre du fonds de soutien à la ruralité de la MRC de Rivière-du-Loup</u>

Considérant les besoins pour la Municipalité de procéder au remplacement d'équipements et d'infrastructures désuets, dont certains présentent des risques pour la sécurité des usagers;

Considérant les démarches entreprises par la Municipalité afin de mettre à niveau les installations visées;

Considérant les limites budgétaires que doit s'imposer la Municipalité dans le cadre de ces travaux;

Considérant la possibilité de faire intervenir une aide financière dans le cadre du fonds de soutien à la ruralité de la MRC de Rivière-du-Loup;

En conséquence, il est proposé par madame Sophie Sirois, appuyé par monsieur Stéphane Dubé, et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que soit autorisée la coordonnatrice des loisirs et de la vie communautaire, madame Rosalie Demers, à déposer une demande d'aide financière, pour et au nom de la Municipalité de L'Isle-Verte, dans le cadre de ce programme de soutien financier;

Que les équipements et infrastructures visés par cette demande incluent : le remplacement des bandes de la patinoire, de son système d'éclairage ainsi que le revêtement de plancher du centre récréatif.

18.02.6.3. <u>Intérêt de la Municipalité à se porter acquéreur de modules de skate parc</u>

Considérant l'intérêt démontré par les jeunes de notre communauté à l'effet que l'on puisse mettre à leur disposition quelques modules de skate parc;

Considérant que la Ville de Rivière-du-Loup semble disposée à se départir de certains de ces modules dont elle ne fait plus usage;

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Côté, appuyé par madame Véronique Dionne, et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que soit autorisée la coordonnatrice des loisirs et de la vie communautaire, madame Rosalie Demers, à faire part de l'intérêt de la Municipalité, auprès de la Ville de Rivière-du-Loup, pour l'obtention de 3 à 5 modules de skate park;

Qu'une vérification préalable de l'état de ces équipements soit effectuée afin de s'assurer qu'ils ne comportent pas de défectuosités et de risques d'utilisation importants;

Que leur coût soit soumis à l'approbation du comité municipal des loisirs et réponde aux disponibilités budgétaires pouvant y être affectées.

18.02.6.4. <u>Demande de gratuité de locaux pour la tenue du tournoi de hockey</u> Samuel Côté

Considérant que les 10 et 11 février a eu lieu la deuxième édition d'un tournoi de hockey dont l'organisation est assurée par 6 jeunes de notre communauté;

Considérant la détermination démontrée par ces jeunes désireux d'assurer la pérennité de l'événement;

Considérant la politique de support financier prévalant à la Municipalité, soit de permettre à ses organismes municipaux à but non lucratif, d'obtenir une gratuité de salle pour la tenue d'un événement au cours de l'année civile;

Considérant qu'actuellement, aucune entité morale ne représente ces jeunes ni ne soutient leur activité;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Dubé, appuyé par madame Ginette Côté, et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que soit accordée une gratuité de location de locaux suite à la tenue de cet événement;

Que cette gratuité soit liée au respect de certaines conditions, dont les suivantes :

- L'engagement des organisateurs à se doter d'une raison sociale à titre d'organisme à but non lucratif;
- L'obligation à ce que l'ensemble des recettes et dépenses générées par l'événement actuel ait été supervisée par le personnel des loisirs;
- Qu'un état vérifiable des activités financières du présent événement soit produit à la coordonnatrice des loisirs.

18.02.7.1. <u>Demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire et des activités agricoles - monsieur Michel Côté</u>

Considérant que monsieur Michel Côté possède une résidence à L'Isle-Verte soit au 225, chemin Coteau-des-Érables;

Considérant que Monsieur Côté désire régulariser les titres de cette propriété afin de les rendre conformes à l'occupation des lieux;

Considérant qu'une servitude est nécessaire afin d'aménager un nouveau puits alimentant sa résidence;

Considérant que cet immeuble est situé en zone agricole et pour procéder, une demande d'autorisation doit être présentée à la Commission de protection du territoire et des activités agricoles du Québec (CPTAQ);

Considérant que cette demande n'ajoute pas une nouvelle utilisation résidentielle;

Considérant que, de ce fait, cette demande n'amène aucune contrainte négative résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale;

Considérant que ce projet n'a aucun impact négatif sur le potentiel agricole de ces lots et des lots voisins;

Considérant que cette demande n'a aucun effet négatif sur l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Dubé, appuyé par madame Sophie Sirois, et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que le conseil municipal appuie cette demande, auprès de la Commission de protection du territoire et des activités agricoles du Québec, puisqu'elle ne vise qu'à corriger la configuration du terrain pour la rendre conforme à l'occupation non agricole déjà exercée.

18.02.7.2. <u>Adhésion d'un nouveau membre au sein du comité consultatif</u> <u>d'urbanisme</u>

Considérant le poste devenu disponible au sein du comité consultatif d'urbanisme, suite aux élections municipales de novembre 2017;

Considérant qu'il s'avère opportun que ce comité soit composé d'une diversification de citoyens démontrant de l'intérêt pour ce champ d'activité;

En conséquence, il est proposé par monsieur Bernard Nieri, appuyé par monsieur Stéphane Dubé, et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que ce conseil confirme monsieur Benoît Rendall à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme, et ce, pour un mandat de deux ans.

18.02.9.1. <u>Proclamation - journée nationale de la santé et de la condition physique</u>

Attendu que le Parlement du Canada souhaite sensibiliser les canadiens aux bienfaits de l'activité physique et les encourager à augmenter leur niveau d'activité physique et leur participation aux sports récréatifs et aux activités de conditionnement physique;

Attendu qu'il est dans l'intérêt du Canada d'améliorer la santé des canadiens et d'alléger le fardeau que fait peser la maladie sur les familles et le système de santé canadiens;

Attendu que beaucoup d'administrations locales disposent d'installations publiques pour favoriser la santé et la bonne condition physique de leurs citoyens;

Attendu que le gouvernement du Canada souhaite encourager les administrations locales, les organisations non gouvernementales, le secteur privé et l'ensemble des canadiens à reconnaître le premier samedi de juin comme la Journée nationale de la santé et de la condition physique, et à organiser ce jour-là des activités et des initiatives mettant en relief l'importance des installations de sport et de conditionnement physique et favorisant leur fréquentation;

Attendu que les montagnes, les océans, les lacs, les forêts, les parcs et les milieux sauvages du Canada offrent des occasions de loisirs récréatifs et de conditionnement physique;

Attendu que la Semaine canadienne de l'environnement est observée partout au pays au début de juin et que la marche et la bicyclette sont d'excellents moyens de réduire la pollution causée par les véhicules et d'améliorer la condition physique;

Attendu que la proclamation du premier samedi de juin comme Journée nationale de la santé et de la condition physique offre un moyen de plus d'encourager les Canadiens à participer aux activités physiques et à contribuer eux-mêmes à leur santé et à leur bien-être;

En conséquence, il est proposé par monsieur Bernard Nieri, appuyé par madame Ginette Côté, et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que la Municipalité de L'Isle-Verte proclame, le premier samedi de juin, Journée nationale de la santé et de la condition physique sur son territoire.

18.02.9.2. <u>Autorisation - événement cycliste - « Au Tour des jeunes Desjardins</u> Bas-Saint-Laurent »

Considérant l'événement cycliste organisé par les commissions scolaires de Kamouraska-Rivière-du-Loup, du Fleuve-et-des-Lacs, des Phares, des Monts-et-Marées et Eastern Shores;

Considérant que cet événement consiste à faire parcourir à vélo la route reliant Saint-Pascal à Matane, et ce, à plus de 200 jeunes de 3^e à 5^e secondaire;

Considérant que les cyclistes traverseront le territoire de notre municipalité le dimanche 20 mai prochain;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Dubé, appuyé par monsieur Bernard Nieri, et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que la Municipalité de L'Isle-Verte confirme son autorisation au passage des cyclistes sur notre territoire;

Que soit prise en compte la possibilité que d'éventuels travaux de réfection de chaussée soient en cours d'exécution sur ce tronçon de route (chemin Coteau-du-Tuf);

Que la Municipalité décline toute responsabilité pouvant être liée à la tenue de cet événement, dont le risque lié à l'usage de ses voies publiques.

18.02.9.3. <u>Autorisation - événement cycliste - « Le Relais à Vélo Aldo Deschênes</u> Via Capitale »

Considérant l'événement cycliste organisé par monsieur Aldo Deschênes au profit de la Société canadienne du cancer;

Considérant que cet événement consiste à faire parcourir à vélo la route 132, de Lévis à Rimouski et devrait compter environ quatre-vingt-dix cyclistes;

Considérant qu'aux fins d'assurer la sécurité des cyclistes, le Ministère des Transports exige d'obtenir une résolution des conseils municipaux de toutes les municipalités longeant le parcours de l'événement;

Considérant que le passage sur notre territoire est prévisible le 9 juin prochain;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Dubé, appuyé par monsieur Bernard Nieri, et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que la Municipalité de L'Isle-Verte confirme son autorisation au passage des cyclistes sur notre territoire.

18.02.9.4. <u>Demande de contribution financière de la Fondation du Patrimoine de</u> L'Isle-Verte

Considérant la demande de contribution financière adressée par le conseil d'administration de la Fondation du Patrimoine de L'Isle-Verte;

Considérant que la Municipalité a convenu, résolution 16.02.6.1., de soutenir cet organisme pour un montant budgétaire annuel de 5 000 \$;

Considérant que cette somme a été prévue à l'intérieur des prévisions budgétaires de la Municipalité pour l'année 2018;

En conséquence, il est proposé par monsieur Bernard Nieri, appuyé par madame Sophie Sirois, et adopté à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la Municipalité de L'Isle-Verte autorise le versement de la contribution de 5 000 \$ à l'organisme « La Fondation du Patrimoine de L'Isle-Verte ».

18.02.11.	Levée de la séance
	À 21 h 15, il est proposé par monsieur Bernard Nieri, appuyé par madame Ginette Côté, et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que la séance soit levée.
	MAIRESSE
	SECRÉTAIRE-TRÉSORIER